



Les fondamentaux du droit des entreprises en difficulté (panorama)

Durée: 7.00 heures

Distanciel

Le centre de formation du CNAJMJ vous propose de participer à une formation à distance qui se réalisera en deux modules de 3h30 chacun

Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation

A la fin de chaque module, les participants devront impérativement répondre au quiz accessible sur l'extranet de la formation (1 module = 1 quiz).

Attention : le certificat de réalisation ne peut être remis au participant qu'à la condition qu'il ait répondu aux deux quiz

Profils des stagiaires

- Administrateurs et mandataires judiciaires
- Salariés des AJMJ
- Autres professionnels

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- comprendre la raison d'être du droit des entreprises en difficulté (objectifs opérationnels et procéduraux)
- maîtriser les différentes procédures du traitement des entreprises en difficultés
- mettre en oeuvre les règles applicables aux créanciers ou aux salariés afin de mieux maîtriser les dossiers

Contenu de la formation

- 1ère partie/ LES OBJECTIFS DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE (1er module durée totale 3h30)
 - Chapitre 1. Les objectifs opérationnels de la matière (durée 1h45)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs
 - Section 1. Les buts historiques du droit des entreprises en difficulté (50mn)
 - §1. Le droit romain
 - §2. L'ancien droit
 - §3. La loi de 1967
 - Section 2. Les buts modernes du droit des entreprises en difficulté (45 minutes)



- §1. Sauver l'entreprise
- §2. Sauver les emplois
- §3. Payer les créanciers
- 🏠 Activité pédagogique : échanges sur l'efficacité des objectifs opérationnels (10mn)
- Chapitre 2. Les objectifs procéduraux de la matière (durée 1h45)
- Section 1. Traiter les difficultés avant la cession des paiements (1h)
- §1. Le mandat ad hoc
- §2. La procédure de conciliation
- §3. La procédure de sauvegarde
- Section 2. Traiter les difficultés après la cession des paiements (40 mn)
- §1. Le redressement judiciaire
- §2. La liquidation judiciaire
- §3. La cession de l'entreprise
- 🏠 quiz (5mn)
- PARTIE 2. LES REGLES APPLICABLES EN PROCEDURE COLLECTIVE (2nd module durée totale 3h30)
 - Chapitre 1. Les règles applicables aux créanciers (durée 1h45)
 - Section 1. La délimitation des créances (1h)
 - §1. Les créances antérieures
 - §2. Les créances postérieures
 - §3. Les créances « à cheval »
 - Section 2. Les règles de la discipline collective (20 minutes)
 - §1. L'interdiction des paiements
 - §2. La déclaration de créance
 - §3. Le gel des créances
 - §4. Les nullités de la période suspecte
 - Section 3. La répartition entre les créanciers (20 minutes)
 - §1. En sauvegarde et redressement
 - §2. En liquidation judiciaire
 - 🏠 Activité pédagogique : échanges sur les difficultés pratiques du traitement des créances (5mn)
 - Chapitre 2. Les règles applicables au débiteur (durée 1h)
 - Section 1. Les règles du dessaisissement (20 mn)
 - §1. La réparation des pouvoirs
 - §2. Les pouvoirs du débiteur
 - §3. Les pouvoirs de l'organe désigné
 - Section 2. La cession des biens du débiteur (30 mn)
 - §1. La cession des meubles
 - §2. La cession des immeubles
 - §3. La cession de l'entreprises
 - 🏠 Activité pédagogique : études de cas (10mn)
 - Chapitre 3. Les règles applicables aux salariés (durée 45 minutes)

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Section 1. Les règles de paiement des salariés (20 minutes)
- §1. Le paiement des salaires lors de la poursuite d'activité
- §2. La garantie des salaires
- Section 2. Les licenciements (20 minutes)
- §1. En sauvegarde
- §2. En redressement judiciaire
- §3. En liquidation judiciaire
- 🎯 quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Sarah Farhi

Maître de conférences

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et joignable via le chat de la plateforme zoom lors de la formation à distance
- Remise du mode d'emploi de la classe virtuelle par mail dans la semaine précédant la session
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation à distance (classe virtuelle via la plateforme zoom)
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Intervention orale
- Echanges interactifs et de manière synchrone entre les participants et l'intervenant
- Résolutions de cas pratiques
- Mises en situation pratique
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargement numérique au début de chaque module)
- Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation
- activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- quiz à la fin de chaque module
- un questionnaire d'évaluation devra être rempli à l'issue de la session

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Un questionnaire d'évaluation du contenu et des enseignements de la formation sera adressé à chaque participant quelques jours après la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.) ou autres besoins spécifiques, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 19 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



taux de satisfaction à venir car nouveauté 2026

MAJ du programme: **V1 15/10/2025**